



La commune de Lauris confie à SerenySun la création d'une communauté d'énergie verte en circuit court

Lauris, le 12 mai 2025 - La commune de Lauris (84) donne un nouvel élan à sa stratégie énergétique en signant un contrat de concession avec SerenySun pour la création d'une communauté d'énergie renouvelable. Ce contrat, d'une durée de 32 ans, permettra le déploiement d'un modèle d'autoconsommation collective à l'échelle locale, favorisant une production décentralisée, durable et accessible.

À travers ce partenariat en concession, la commune de Lauris affirme sa volonté de construire un modèle énergétique décentralisé, solidaire et accessible à tous les acteurs locaux : collectivités, habitants et entreprises. Une démarche concrète pour accélérer la transition énergétique tout en assurant une meilleure maîtrise des usages et des coûts liés à l'énergie.



De gauche à droite :
André Rousset, Maire de Lauris
et Donald François, Président
de SerenySun

Un projet structurant pour une énergie locale, partagée et maîtrisée

Engagée dans une trajectoire de sobriété et de résilience, la commune de Lauris franchit une nouvelle étape en confiant à SerenySun la conception, la réalisation et l'exploitation de sa communauté d'énergie. La commune de Lauris se dote ainsi d'un outil concret pour produire et consommer localement une électricité verte, à prix maîtrisé et dans une logique de circuit court.

Avec une puissance photovoltaïque de **1 370 kWc déployée sur 6 sites municipaux (5 toitures et 1 parc au sol)**, le projet permettra de générer **près de 1 760 MWh d'électricité renouvelable chaque année**, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle (hors chauffage) **de plus de 400 foyers. Plus de 5 000 m² de surface seront solarisés**, permettant de couvrir une part significative des besoins des bâtiments municipaux tout en **valorisant l'excédent au sein du territoire**.

Une large boucle d'autoconsommation collective de 20 km de diamètre permettra de structurer la distribution locale de cette énergie verte. Bien que le dispositif soit conçu pour s'étendre et inclure d'autres acteurs publics ou privés, la priorité sera donnée **aux habitants et acteurs locaux de Lauris**.



André Rousset, Maire de Lauris, précise, "Avec cette réalisation dans le domaine de l'énergie, la commune de Lauris confirme son attachement aux circuits courts déjà largement mis en œuvre pour le restaurant scolaire."



Une communauté d'énergie au service de tous les acteurs

La commune de Lauris met en place **une communauté d'énergie laurissienne**, permettant aux **habitants, entreprises et acteurs locaux** de consommer **une électricité propre, locale et compétitive, "made in Lauris"**. Ce projet repose sur plusieurs avantages :

- **La production d'énergie sur les sites municipaux.** L'énergie est produite directement sur les bâtiments de la commune, permettant une consommation locale, durable et maîtrisée,
- **L'autoconsommation pour la commune.** Les bâtiments municipaux pourront consommer cette énergie verte, y compris ceux qui ne sont pas solarisés, assurant ainsi une gestion optimisée de la consommation énergétique de la commune,
- **Le partage du surplus avec les acteurs locaux.** Le surplus d'énergie sera mis à disposition des habitants, entreprises et autres acteurs locaux, leur offrant ainsi la possibilité de consommer de l'énergie verte à prix maîtrisé et de contribuer activement à la transition énergétique.

Ce projet structurant fait de l'énergie un véritable levier de cohésion locale, où les bénéfices environnementaux, économiques et sociaux sont partagés au niveau du territoire.

Une mise en œuvre progressive en deux paliers

À la suite de la signature officielle du contrat de concession, une phase d'études, **de concertation et de conception se déroulera jusqu'à la fin de l'automne 2025**. Les travaux de construction des premières centrales photovoltaïques en toiture débuteront dès **l'hiver 2026**, avec **une mise en service du premier palier de la communauté d'énergie prévue au plus tard le 1er septembre 2026**.

Une première réunion d'information se tiendra en septembre 2025, suivie par une phase de concertation à l'automne 2025, **offrant aux Laurisiens l'opportunité de s'informer et de s'impliquer dans ce nouveau modèle énergétique local**.



© Shutterstock
Photo à titre d'illustration

Un projet collectif, au service du territoire

Au-delà des bénéfices économiques et environnementaux, **cette initiative veut créer un lien fort entre les producteurs et consommateurs d'énergie au niveau local**. Le modèle proposé permet d'associer des acteurs publics et privés, tout en assurant **la qualité des installations et la stabilité des coûts sur le long terme**.



Donald François, Président de SerenySun, ajoute, “Nous sommes très heureux d'accompagner la commune de Lauris dans la mise en œuvre de ce projet ambitieux. Cette initiative démontre qu'un territoire peut pleinement s'emparer des enjeux de la transition énergétique et construire un modèle vertueux, fondé sur la production locale, le partage et la coopération. À travers cette communauté d'énergie, nous favorisons l'émergence d'un véritable circuit court de l'électricité verte, au service de tous les acteurs du territoire.”

L'ensemble des visuels du projet sont à retrouver ici :

<https://drive.google.com/drive/folders>



À propos de SerenySun

Créée en 2018, l'entreprise, spécialisée en création de communautés d'énergie renouvelable, facilite et accélère l'engagement des acteurs d'un territoire en faveur de la transition énergétique. Autour de projets de circuits courts de l'énergie d'envergure menés sur l'ensemble du territoire national, SerenySun fédère au sein de ses communautés des productions d'énergie renouvelables et des consommateurs à proximité. Chaque communauté regroupe des profils multiples pour une complémentarité d'usages. Ses projets sont initiés, principalement en milieu urbain et périurbain, avec des entreprises, des collectivités, des promoteurs et foncières immobilières ou encore des zones d'activités. SerenySun opère déjà de grands projets d'autoconsommation collective, notamment à Cabriès-Calas (13) en fonctionnement depuis 2021, Vaulx-en Velin (69), Toulouse (31) et Mérignac (33) pour en nommer quelques-uns. SerenySun est également lauréat d'un marché avec la Ville de Vitrolles, sur le même modèle concessif que le présent marché porté par la commune de Lauris.

Pour plus d'informations sur www.serenysun.fr

Télécharger le [dossier de presse ici](#)

CONTACTS PRESSE

Agence Giesbert & Mandin

Léa VILLOT - 06 89 89 17 96 • l.villot@giesbert-mandin.fr
Loïse SCHATTNER - 06 88 94 44 42 • l.schattner@giesbert-mandin.fr